# Insee Première



N° 1669

Octobre 2017

# Salaires dans le secteur privé

# En 2015, le salaire net moyen augmente de 1,1 % en euros constants

n 2015, le salaire mensuel en équivalent temps plein (EQTP) d'une personne travaillant dans le secteur privé atteint, en moyenne, 2 250 euros nets. Il augmente de 1,1 % en euros constants (après + 0,5 % en 2014), dans un contexte de croissance économique modérée et d'inflation quasi nulle. Il croît pour chaque catégorie socioprofessionnelle, de façon plus marquée pour les cadres (+ 1,2 %) et les ouvriers (+ 1,1 %).

La hausse des effectifs en contrats aidés atténue la progression du salaire net moyen en 2015 : hors contrats aidés et de professionnalisation, le salaire net moyen augmente de 1,3 %. L'évolution de la structure des emplois, et notamment l'élévation tendancielle des qualifications et de l'expérience des salariés, contribue pour près de la moitié à la hausse du salaire net moyen. En outre, un salarié en 2015 perçoit en moyenne 0,7 % de plus qu'un salarié en 2014 de mêmes âge, sexe, catégorie socioprofessionnelle, condition d'emploi (temps complet ou partiel) et secteur d'activité. Les disparités salariales augmentent dans la moitié supérieure de la distribution. Hors contrats aidés et de professionnalisation, le salaire net en EQTP des femmes est inférieur de 18,4 % en moyenne à celui des hommes ; de 9,3 % en tenant compte du secteur d'activité, de l'âge, de la catégorie socioprofessionnelle, de la taille de l'entreprise et de la condition d'emploi.

Le salaire net moyen des personnes qui restent en place dans le même établissement d'une année sur l'autre, soit un peu plus d'un salarié du privé sur deux, augmente de 2,8 % en euros constants. Cette hausse reflète en grande partie les progressions de carrière et les gains d'ancienneté de ce groupe, où les contrats à durée indéterminée, les hommes et les salariés à temps complet sont surreprésentés.

Emmanuel Berger, Odran Bonnet, Eva Julia et Tony Vuillemin, département de l'Emploi et des revenus d'activité, Insee

En 2015, le nombre d'équivalents temps plein (EQTP; *définitions*) salariés du secteur privé ou d'une entreprise publique s'élève à 15,5 millions, hors apprentis et stagiaires. Il progresse légèrement par rapport à 2014 (+ 0,3 %).

En 2015, ces salariés du secteur privé perçoivent en moyenne, en EQTP, 2998 euros bruts par mois, soit 2 250 euros nets (définitions). Le salaire brut moyen augmente de 1,4 % en euros constants (définitions; figure 1) et le net de 1,1 %; ces hausses sont un peu supérieures à celles de 2014 et très proches de celles mesurées en euros courants, l'inflation étant quasiment nulle.

L'écart entre l'évolution du salaire brut et celle du salaire net provient, pour 0,15 point au total, des hausses des taux de cotisations salariales pour la branche vieillesse et pour les retraites complémentaires. Il s'explique également par le dynamisme de l'épargne salariale (définitions).

### À caractéristiques identiques, le salaire net moyen progresse de 0,7 %

Avec les mesures de 2015 en faveur de l'emploi, les effectifs en contrats aidés ont augmenté. Ils comptent notamment 101 000 contrats uniques d'insertion (CUI)

et emplois d'avenir dans le secteur marchand fin 2015, après 60 000 fin 2014. La progression de ces effectifs, dont les salaires sont parmi les plus bas, réduit la croissance du salaire moyen d'ensemble. Ainsi, hors bénéficiaires de contrats aidés et de professionnalisation, le salaire net moyen augmente de 1,3 %, soit 0,2 point de plus que pour l'ensemble.

Outre la part des contrats aidés, la structure des emplois se modifie chaque année, notamment par secteur d'activité, sexe, condition d'emploi (temps plein ou partiel), et par qualification et expérience, approchées ici par la catégorie socioprofessionnelle et



l'âge. L'évolution du salaire net moyen résulte de deux effets. D'une part, elle provient des modifications de cette structure (effet de structure, *définitions*) qui traduisent essentiellement l'élévation tendancielle des qualifications des salariés et de leur âge moyen : celles-ci contribuent à la progression du salaire net moyen (hors contrats aidés et de professionnalisation) à hauteur de + 0,6 point en 2015 (après + 0,4 point en 2014). D'autre part, l'évolution des salaires dans chaque groupe de salariés (évolution de salaire à structure constante) contribue pour quasiment autant: un salarié en 2015 perçoit 0,7 % de plus en moyenne qu'un salarié en 2014 de mêmes âge, sexe, catégorie socioprofessionnelle, condition d'emploi, et appartenant au même secteur d'activité (figure 2).

#### Le salaire net moyen augmente dans toutes les catégories socioprofessionnelles et surtout pour les cadres et les ouvriers

Le salaire net moyen augmente dans l'industrie (+ 1,4 %; *figure 1*), la construction (+ 1,2 %) et le tertiaire (+ 1,0 %). Dans les services aux entreprises, il croît de 1,1 % malgré une progression de la part des intérimaires (+0,7 point); ces derniers, généralement moins rémunérés que les autres salariés des services aux entreprises, sont classés dans ce secteur quel que soit le secteur utilisateur. Hors intérimaires, le salaire net moyen augmente un peu plus fortement (+ 1.3 %). Le salaire net moyen progresse pour toutes les catégories socioprofessionnelles. C'est pour les cadres que l'augmentation est la plus marquée (+ 1,2 % après + 0,8 % en 2014), en particulier dans les transports (+2,0 %), les activités commerciales (+1,7 %), et l'industrie (+ 1,4 %). Les cadres bénéficient en 2015 du meilleur contexte économique et d'un certain dynamisme des éléments variables de leur rémunération comme les primes ou

Les employés et les ouvriers ont quant à eux pu bénéficier de la revalorisation du Smic brut horaire (+0,8 % au 1<sup>er</sup> janvier 2015). Porté par la hausse dans l'industrie, le salaire net moyen des ouvriers est plus dynamique que le Smic. Il progresse de 1,1 % (après +0,4 %), et de 1,2 % dans l'industrie. La hausse est un peu plus prononcée pour les ouvriers non qualifiés (+1,3 %) que pour les ouvriers

qualifiés (+ 1,0 %), et pour les ouvriers intérimaires (+ 1,8 %) que pour ceux qui ne le sont pas (+ 1,1 %). En outre, la part des non-qualifiés diminue en 2015, tirant le salaire net moyen des ouvriers à la hausse. Enfin, comme les cadres, les ouvriers bénéficient en 2015 de primes dynamiques.

Pour les employés, le salaire net moyen augmente plus modérément : +0,6 % dans l'ensemble (après +0,7 % en 2014), comme dans le commerce et les services aux particuliers, qui regroupent presque deux employés sur trois. La moindre hausse pour les employés provient, d'une part, de la faible croissance du salaire net moyen des employés plutôt qualifiés et, d'autre part, de la hausse de la part des moins qualifiés parmi les employés (effet de composition).

Pour les professions intermédiaires, le salaire net augmente à peine (+0.2% après +0.3%). Cette quasi-stabilité résulte d'évolutions contrastées par secteur d'activité : +0.6% dans l'industrie (qui regroupe 21 % des effectifs EQTP des professions intermédiaires), +1.1% dans le commerce (15%), mais -0.4% dans les services aux particuliers (26%) et -0.6% dans les services mixtes (12%). Les services mixtes regroupent des activités diverses comme les activités financières et d'assurance, l'information et la communication et les activités immobilières.

# Les disparités salariales augmentent légèrement

En 2015, la moitié (en EQTP) des salariés du secteur privé perçoivent un salaire net en EQTP d'au plus 1 797 euros par mois (salaire net médian, D5, *figure 3*), en hausse de 0,7 % par rapport à 2014. Ce salaire net médian est inférieur de 20,2 % à la moyenne.

En bas de l'échelle, les 10 % de salariés les moins bien rémunérés perçoivent un salaire inférieur à 1 213 euros (1<sup>er</sup> décile ou D1). En haut de l'échelle, les 10 % les mieux rémunérés gagnent au moins 3 646 euros par mois (9<sup>e</sup> décile ou D9) et les 1 % les mieux rémunérés au moins 8 283 euros (99<sup>e</sup> centile ou C99).

Tous les niveaux de l'échelle salariale augmentent d'au moins 0,6 % par rapport à 2014. Cependant, la hausse ne dépasse pas 0,7 % dans la moitié basse de l'échelle alors qu'elle est de plus en plus marquée dans la moitié haute. Ainsi, le 7º décile augmente de 1,0 %, les 8º et 9º de 1,3 %. Ceci traduit un accroissement des disparités salariales dans la moitié haute de la distribution. Au total, le rapport entre le 9º et le 1º décile de salaire, qui mesure les disparités salariales sur l'ensemble de la distribution, s'accroît un peu, passant de 2,99 à 3,01. Autre indicateur de disparité, la part de masse salariale brute perçue par les 1 % de salariés les mieux rémunérés s'accroît de

Salaires

Répartition

# Salaires mensuels en EQTP et effectifs<sup>1</sup>

	bruts moyens			nets moyens			des effectifs (%)	
	Euros courants		Euros constants	Euros courants		Euros constants	2014	2015
	2014	2015	Évolution (%)	2014	2015	Évolution (%)		
Cadres <sup>2</sup>	5 482	5 564	1,5	4 090	4 141	1,2	18,2	18,5
Professions intermédiaires	3 018	3 033	0,5	2 266	2 271	0,2	19,7	19,7
Employés	2 154	2 171	0,8	1 627	1 637	0,6	30,3	30,5
Ouvriers	2 234	2 266	1,4	1 698	1 717	1,1	31,8	31,2
Hommes	3 194	3 239	1,4	2 410	2 438	1,1	58,7	58,5
Femmes	2 619	2 659	1,5	1 961	1 986	1,2	41,3	41,5
Construction	2 695	2 734	1,4	2 038	2 062	1,2	8,2	7,9
Industrie	3 297	3 361	1,9	2 458	2 494	1,4	18,9	18,6
Tertiaire	2 897	2 935	1,3	2 185	2 209	1,0	72,9	73,5
Ensemble y c. contrats aidés	2 956	2 998	1,4	2 225	2 250	1,1	100,0	100,0
Ensemble hors contrats aidés	2 987	3 034	1,5	2 247	2 277	1,3	nd	nd

Salaires

nd: non disponible.

Également en équivalent temps plein (EQTP).

2. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ: France, salariés en équivalent temps plein du privé et des entreprises publiques, y compris les bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, DADS, fichier semi-définitif

#### Évolutions annuelles des salaires en EQTP<sup>1</sup>, en euros constants en % 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 0,6 0,6 0,5 1,2 1,7 0,3 0,9 0,5 0,3 -0,10,5 1,2 Salaire brut moven 1.2 1,5 Salaire net moyen 0,3 0,0 0,1 1,0 0,4 1,7 0,4 1,2 0,5 0,2 -0.4-0,20,7 1,3 Salaire net moyen à structure constante -0,3-0.8-0,40,9 0,1 -0,30,2 0,0 0,2 -1,30,3 0,7 1.1 -0.8Incidence des effets de structure sur le salaire net<sup>2</sup> 0,6 0.8 0,5 0.1 0.3 0,6 0.7 1,0 0,5 0.0 0,9 0,6 0.4 0.6 Pour mémoire : indice des prix à la consommation 1.9 2.1 2,1 1.8 1,6 1.5 2.8 0.1 1.5 2.1 2.0 0.9 0.0

1. Équivalent temps plein

l'épargne salariale.

Champ: France, salariés en EQTP' du privé et des entreprises publiques. Sont exclus les bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation, les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.

<sup>2.</sup> Voir définitions.

0,1 point pour la deuxième année consécutive et retrouve son niveau de 2011 (6,3 %) (figure 4). Elle reste cependant bien inférieure à son niveau de 2007-2008, juste avant la crise économique.

#### Les femmes perçoivent en moyenne 18,4 % de moins que les hommes

En 2015, une salariée gagne, en moyenne en EQTP, 18,4 % de moins qu'un salarié. Le salaire net moyen des femmes progresse légèrement plus que celui des hommes: +1,2 % contre + 1,1 % (figure 1). Ainsi, l'écart de salaire moyen diminue de 0,1 point entre femmes et hommes, en pourcentage du salaire des hommes (figure 5). Cette baisse tient en partie à une hausse de la part des femmes parmi les cadres, catégorie la mieux rémunérée en moyenne, au détriment de la part des employées. Pour les ouvriers et les employés, par ailleurs, le salaire net moyen augmente plus fortement pour les femmes que pour les hommes. À secteur d'activité, âge, catégorie socioprofessionnelle, taille de l'entreprise et condition d'emploi (temps complet ou partiel) donnés, l'écart de salaire moyen entre femmes et hommes est nettement plus bas: 9,3 %. II continue aussi de se réduire : 0,3 point de moins qu'en 2014.

Les écarts de salaire entre femmes et hommes s'accroissent le long de l'échelle salariale : de 7,2 % pour le 1<sup>er</sup> décile à 21,1 % pour le 9<sup>e</sup> décile et jusqu'à 33,5 % pour le 99<sup>e</sup> centile. Pour autant, même si les femmes restent moins rémunérées que les hommes, l'évolution de leur échelle des salaires est, en 2015, plus favorable à tous les niveaux que celle des hommes.

# Le salaire net horaire moyen augmente davantage pour les salariés à temps partiel

En 2015, les postes à temps partiel représentent environ 15 % du volume de travail en nombre d'heures rémunérées. Le nombre moyen d'heures augmente faiblement pour les salariés à temps complet (+0,2 %), et nettement pour les salariés à temps partiel (+2,1 %). Au total, le volume horaire moyen de travail, tous salariés confondus, augmente de 0,5 %.

Le salaire net horaire des postes à temps partiel est en moyenne plus faible que celui des postes à temps complet : 12,7 euros contre 14,9 euros (figure 6). Cet écart de 15,3 % s'explique à la fois par une moindre part de personnel qualifié parmi les salariés à temps partiel et par des salaires horaires inférieurs à ceux des salariés à temps complet, à niveau de qualification égal. Cet écart diminue en 2015, car le salaire net horaire moyen des salariés à temps partiel augmente davantage (+ 1,5 %) que celui des salariés à temps complet (+ 0,9 %). Cette progression est portée par la hausse de la part des cadres dans le volume de travail à temps partiel : elle s'accroît de 0,9 point pour atteindre 17,3 %.

#### Plus d'hommes, de salariés à temps complet, de CDI parmi les personnes en place

L'évolution du salaire moyen de l'ensemble des salariés du privé intègre, en plus des évolutions salariales individuelles, les mouvements de main-d'œuvre: embauches, changements d'employeur, départs en retraite, etc. Pour s'abstraire de ces mouvements, on se restreint aux « personnes en place » : les salariés présents du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2015 dans le même établissement, avec la même quotité de travail sur les deux années. Ce groupe de personnes en place représente 53,1 % du volume de travail en EQTP en 2015. Leur profil est différent de celui de l'ensemble des salariés. La part des hommes est plus importante parmi

# Distribution des salaires mensuels nets en EQTP\* en 2015 et évolution entre 2014 et 2015, en euros constants

Déciles -	En	semble	Н	ommes	Femmes		
	2015	Évolution (%)	2015	Évolution (%)	2015	Évolution (%)	
D1	1 213	0,6	1 262	0,5	1 171	0,7	
D2	1 357	0,6	1 427	0,5	1 288	0,8	
D3	1 490	0,6	1 573	0,6	1 396	0,8	
D4	1 630	0,7	1 728	0,6	1 512	0,8	
D5 ou Médiane	1 797	0,7	1 906	0,7	1 650	0,9	
D6	2 004	0,8	2 130	0,8	1 830	1,0	
D7	2 286	1,0	2 451	1,0	2 073	1,0	
D8	2 752	1,3	2 996	1,3	2 432	1,3	
D9	3 646	1,3	3 990	1,2	3 149	1,5	
C95	4 652	1,3	5 155	1,2	3 899	1,5	
C99	8 283	1,4	9 503	1,3	6 317	2,1	
Moyenne	2 250	1,1	2 438	1,1	1 986	1,2	

<sup>\*</sup> Équivalent temps plein.

Lecture: en 2015, 10 % des salariés en EQTP\* du privé et des entreprises publiques, y compris les bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation, perçoivent un salaire mensuel net inférieur ou égal à 1 213 euros.

Champ: France, salariés en EQTP\* du privé et des entreprises publiques, y compris les bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, DADS, fichier semi-définitif.

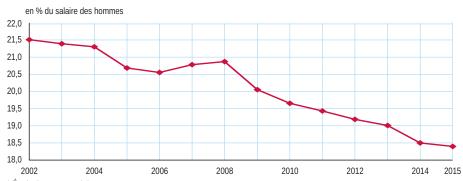
## Part de la masse salariale brute perçue par les 1 % des salariés les mieux rémunérés



Champ: France, salariés en équivalent temps plein du privé et des entreprises publiques. Sont exclus les bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation, les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, DADS, fichier semi-définitif.

# Écart entre le salaire net en EQTP\* moyen des hommes et celui des femmes



\* Équivalent temps plein. Lecture : en 2015, le salaire net en EQTP\* moyen des femmes est inférieur de 18,4 % à celui des hommes.

Champ: France, salariés en EQTP\* du privé et des entreprises publiques. Sont exclus les bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation, les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs. Source: Insee, DADS, fichier semi-définitif.

les personnes en place que parmi l'ensemble des salariés (63 % contre 59 %). Les salariés à temps complet ou encore en contrat à durée indéterminée (CDI) y sont également surreprésentés.

En revanche, les salariés de moins de 30 ans et les employés sont sous-représentés parmi les personnes en place. Il en est de même des salariés du tertiaire, compte tenu du fait, en particulier, que l'intérim relève des services aux entreprises.

Le salaire net en EQTP moyen des personnes en place augmente de 2,8 % en euros constants par rapport à 2014. Cette hausse est plus favorable que pour l'ensemble des salariés (+1,1 %), dans la mesure où elle reflète les gains liés à l'ancienneté et aux progressions de carrière de ce groupe. ■

# Sources

Les salaires annuels et les effectifs sont issus des déclarations annuelles de données sociales (DADS) que les entreprises adressent à l'administration, et que l'Insee retraite ensuite. Dans ce suivi annuel, sont exclus les salariés du secteur agricole, les agents du secteur public, ainsi que les apprentis et les stagiaires. Les bénéficiaires de contrats aidés et de professionnalisation sont inclus, sauf dans les tableaux en séries longues. Les salariés des particuliers employeurs, qui ne font pas l'objet de DADS, n'entrent pas dans le champ de l'étude. Les résultats sont issus du fichier exhaustif de diffusion des DADS.

# **D**éfinitions

Le salaire en équivalent temps plein (EQTP) est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Pour un agent ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 euros, le salaire en EQTP est de 10 000/(0,5x0,8)=25 000 euros par an. Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes y compris ceux à temps partiel sont pris en compte au *prorata* de leur volume de travail effectif (soit 0,5x0,8=0,4 EQTP dans l'exemple précédent).

## Salaires horaires et effectifs<sup>1</sup>

_	Salaires bruts moyens			Salaires nets moyens			Répartition des effectifs (%)	
	Euros courants		Euros Euros constants courants		Euros constants	2014	2015	
	2014	2015	Évolution (%)	2014	2015	Évolution (%)		
Salariés à temps complet								
Hommes	20,7	21,0	1,2	15,7	15,8	0,9	63,8	63,5
Femmes	17,8	18,0	1,3	13,3	13,5	1,1	36,2	36,5
Ensemble	19,7	19,9	1,2	14,8	14,9	0,9	100,0	100,0
Cadres <sup>2</sup>	35,4	35,9	1,2	26,5	26,7	1,0	19,1	19,3
Professions intermédiaires	19,8	19,9	0,5	14,8	14,9	0,2	20,5	20,6
Employés	14,5	14,6	0,7	11,0	11,0	0,5	27,1	27,4
Ouvriers	14,8	15,0	1,3	11,2	11,4	1,0	33,3	32,8
Salariés à temps partiel								
Hommes	18,8	19,1	1,8	14,2	14,4	1,4	33,1	34,2
Femmes	15,4	15,7	1,5	11,6	11,7	1,2	66,9	65,8
Ensemble	16,6	16,9	1,8	12,5	12,7	1,5	100,0	100,0
Cadres <sup>2</sup>	30,9	31,3	1,1	22,9	23,0	0,7	16,4	17,3
Professions intermédiaires	18,1	18,1	- 0,1	13,7	13,6	- 0,4	14,7	14,7
Employés	12,8	12,9	0,7	9,7	9,8	0,5	46,9	46,2
Ouvriers	12,8	12,9	1,1	9,8	9,9	0,8	22,0	21,7
Smic	9,5	9,6	0,8	7,4	7,5	0,6	-	-

- 1. Effectifs en nombre d'heures travaillées.
- 2. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ: France, salariés du privé et des entreprises publiques, y compris les bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs. Source: Insee. DADS. fichier semi-définitif.

Le salaire brut correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié au titre de son contrat de travail, avant toute déduction de cotisations et contributions salariales obligatoires. Il intègre les sommes versées dans le cadre de l'épargne salariale (participation, intéressement et abondement).

Le salaire net des prélèvements à la source est net de toutes les cotisations sociales, de la contribution sociale généralisée (CSG) et de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Calculé dans les DADS à partir du salaire net fiscal, il ne comprend pas l'épargne salariale (participation, intéressement, abondement) placée sur un plan d'épargne entreprise ou un Perco, car celle-ci n'est pas imposable, mais comprend les cotisations patronales pour complémentaires santé obligatoires.

Les évolutions en euros constants sont calculées en tenant compte de la progression de l'indice des prix à la consommation (y compris tabac) de l'ensemble des ménages. L'évolution du salaire moyen se décompose en un effet de structure et une

évolution à **structure constante**, obtenue en calculant l'évolution du salaire moyen s'il n'y avait aucune modification des effectifs des groupes de salariés définis par le sexe, l'âge, la catégorie socioprofessionnelle, le secteur d'activité et la condition d'emploi (temps complet ou temps partiel).

# **B**ibliographie

- Beck S., Vidalenc J., « Une photographie du marché du travail en 2015 », Insee Première n° 1602, juin 2016.
- Rey M., « Les contrats uniques d'insertion et les emplois d'avenir en 2015.
   Des recrutements en hausse mais moins ciblés », Dares Résultats n° 47, septembre 2016.
- Bernard S., De Waroquier de Puel Parlan S., Guillaneuf J., Minni C., Gouttes A., Paquier F., Ziliotto T., « Emploi, chômage, population active: rebond de l'emploi salarié en 2015 », *Dares Analyses* n° 35, juillet 2016.

Direction Générale : 18, bd Adolphe-Pinard

75675 PARIS CEDEX 14 Directeur de la publication :

Jean-Luc Tavernier
Rédacteur en chef :

E. Nauze-Fichet

Rédacteurs :

J.-B. Champion, C. Collin, C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu, H. Valdelièvre

Maquette: RPV Impression: Jouve Code Sage IP171669 ISSN 0997 - 3192 © Insee 2017

- Insee Première figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee : https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116
- Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) : https://www.insee.fr/fr/information/1405555

Pour vous abonner à *Insee Première* et le recevoir par courrier : https://www.insee.fr/fr/information/2537715



